



Foire aux questions

Le 4 avril 2023

[Sur le gaz naturel et le gaz naturel dans les bâtiments au Québec](#)

[Sur la biénergie et les défis liés aux pointes de demande d'électricité](#)

[Sur le gaz naturel renouvelable \(GNR\) et les vraies solutions de recharge au gaz naturel](#)

[Sur la coalition Sortons le gaz!](#)

[Sur la campagne *Le gaz, naturellement risqué*](#)

[Sur les travailleuses et travailleurs touché.e.s par la sortie du gaz](#)

[Sur le rôle des municipalités et du gouvernement du Québec](#)

Sur le gaz naturel et le gaz naturel dans les bâtiments au Québec

Q1 Qui sont les distributeurs gaziers au Québec?

R1 Énergir (anciennement Gaz Métro) distribue environ **97 %** du gaz naturel consommé au Québec et Gazifère environ 3 % (en Outaouais).

Q2 Le gaz naturel distribué au Québec est-il un combustible fossile?

R2 Le gaz naturel renouvelable (GNR) représente environ 1 % des volumes dans le réseau d'Énergir et le gaz naturel d'origine fossile représente environ **99 %** de ces volumes¹. Un [règlement](#) exige que la proportion de « gaz de source renouvelable » injecté dans le réseau gazier atteigne 2 % en 2023, 5 % en 2025 et 10 % en 2030. Selon ce règlement, **90 % du gaz naturel consommé sera donc encore du gaz fossile à l'horizon 2030**, pour des besoins qui pourraient, pour la plupart, être comblés par l'électricité.

Q3 De quoi est composé le gaz naturel?

R3 Le gaz naturel distribué par Énergir au Québec est composé à **95 % de méthane**.

Q4 Comment le gaz naturel contribue-t-il au réchauffement climatique?

¹ [État de l'énergie au Québec 2023](#)

R4 Le gaz naturel contribue au réchauffement climatique sous la forme de **dioxyde de carbone (CO₂)** lorsqu'il est brûlé (tout comme l'essence, le mazout et le diesel), mais aussi tel quel lorsqu'il s'échappe dans l'atmosphère sous la forme d'émissions fugitives de **méthane (CH₄)** à toutes les étapes de son extraction, de son transport, de sa distribution, de son traitement et de sa combustion, ainsi qu'après la fermeture des puits de forage.

Même un faible taux d'émissions fugitives rend le gaz naturel aussi et même plus dommageable que le pétrole ou le charbon car le pouvoir de réchauffement global du méthane est **80 fois plus élevé que celui du CO₂ sur 20 ans**². Depuis quelques années, de nombreuses recherches tendent à démontrer que les taux d'émissions fugitives rapportés par l'industrie et comptabilisés par les gouvernements sont grandement **sous-estimés**.

Q5 Pourquoi se hâter de sortir le gaz naturel des bâtiments?

R5 En 2020, le gaz naturel a fourni 15 % de l'énergie consommée par les bâtiments et été responsable de **63 % des GES émis par le secteur des bâtiments** (5 Mt de GES, soit 7 % des rejets totaux de GES du Québec³ ou l'équivalent de ce qu'émettent **1,6 million de voitures/an**⁴).

Pour réduire de 7 % les rejets totaux de GES du Québec et réaliser du même coup la décarbonation complète du chauffage des bâtiments et de la cuisson par cette seule mesure, combinée au retrait déjà entamé des appareils au mazout, il suffirait d'interdire l'installation d'équipements au gaz, qu'il s'agisse de nouveaux équipements ou du remplacement d'équipements en fin de vie, en s'inspirant du [Règlement sur les appareils de chauffage au mazout](#) édicté en novembre 2021.

Rappelons que, malgré les milliards dépensés par les gouvernements, les émissions totales de GES du Québec ont reculé d'à peine 2,7 % en près de 30 ans, entre 1990 et 2019 (Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2019 et leur évolution depuis 1990). (Noter qu'on a observé un recul de 10,5 % des émissions de

² GIEC (2021). Les chiffres exacts donnés par le GIEC sont 81,2 fois sur 20 ans et 27,9 fois sur 100 ans.

³ [État de l'énergie au Québec 2023](#).

⁴ Hypothèse d'une consommation moyenne de 9L/100km pour 15000km/année. Selon [Ressources naturelles Canada](#), les moteurs à essence produisent 2,3 kilogrammes (kg) de CO₂ par litre d'essence consommé.

GES entre 2019 et 2020, l'année 2020 ayant été marquée par la pandémie de COVID-19 et étant possiblement non significative pour cette raison.)

Q6 Pourquoi cibler le gaz naturel dans les bâtiments quand le secteur des transports est celui qui émet le plus de GES au Québec?

R6 Plusieurs des organisations membres de la coalition mènent aussi des campagnes ambitieuses pour faire diminuer rapidement l'empreinte carbone du secteur des transports et des autres secteurs émetteurs de GES. Elles ont décidé de cibler vigoureusement le gaz naturel, à ce moment-ci, afin de faire échec aux stratégies que l'industrie gazière utilise pour verdir son image et retarder son inévitable sortie du marché.

De plus, comme l'ont souligné des chercheurs de l'Institut de l'énergie Trottier de Polytechnique Montréal dans une [publication](#) récente, « **La maturité des solutions permettant de décarboner les bâtiments permet à ce secteur de s'engager résolument sur cette voie avec un calendrier serré** pour compenser les difficultés rencontrées dans d'autres secteurs, tels que celui du transport ».

Sur la biénergie et les défis liés aux pointes de demande d'électricité

Q7 On dit parfois qu'il est indispensable d'avoir recours à la biénergie électricité-gaz parce que, si on n'utilisait pas le gaz en renfort pendant les pointes de demande, le réseau d'Hydro-Québec ne pourrait pas répondre aux besoins en puissance lors des périodes de grand froid. Qu'en est-il?

R7 Pour Énergir, le programme de biénergie est une **bouée de sauvetage** destinée à ralentir l'échouement de ses actifs gaziers alors que les scientifiques du monde entier s'accordent à dire qu'il faut s'affranchir d'urgence de toutes les énergies fossiles pour éviter le naufrage climatique. Pour Hydro-Québec, promouvoir le recours au gaz pendant les périodes de pointe hivernales de demande d'électricité est une **solution de facilité** qui lui évite de rehausser ses ambitions, historiquement fort timides, d'aplanissement de la pointe.

Comme le disait Philippe Mercure dans [La Presse du 31 octobre 2022](#), la question qu'on doit se poser est : « *pourquoi attendre ? Le Québec s'est engagé à devenir carboneutre en 2050. La pointe hivernale, nous devons un jour la gérer sans la béquille des combustibles fossiles. Pourquoi ne pas s'y attaquer dès maintenant?* »

Q8 Comment serait-il possible de sortir complètement le gaz des bâtiments sans obliger Hydro-Québec à augmenter ses capacités de production d'électricité ou à importer de l'électricité, souvent de sources polluantes, pendant les périodes de pointe?

R8 Pour éviter de surcharger le réseau d'Hydro-Québec, il faut **réduire la consommation d'électricité en général et, en hiver, en déplacer une portion en dehors des heures de pointe**. Il existe un vaste bouquet de solutions et de combinaisons de solutions qui conviennent aux différentes situations, notamment : l'amélioration de l'efficacité énergétique de **l'enveloppe des bâtiments**, les **thermopompes** (3 à 4 fois plus performantes que les plinthes électriques, subventionnées par Hydro-Québec), les **accumulateurs thermiques** (une technologie ancienne et éprouvée, aussi subventionnés par Hydro-Québec), la **domotique**, la **tarification dynamique**, l'**agrégation** et le **contrôle des charges** (Hilo) et la **géothermie**.

En ce qui concerne le parc immobilier futur, la solution qui s'impose pour éviter toute pression sur le système électrique, en pointe et hors pointe, est la mise en place de **normes de construction** tendant vers des bâtiments à **consommation énergétique nette zéro**.

Q9 Récemment Hydro-Québec a affirmé qu'il était irréaliste de vouloir sortir le gaz des bâtiments montréalais considérant que le réseau de transport et de distribution qui alimente Montréal n'aurait pas la capacité pour répondre à cette charge supplémentaire et que par conséquent il faudrait construire de coûteux postes et lignes de distribution sur l'île de Montréal. Qu'en est-il?

R9 Oui, c'est un fait, la **Société d'État** devra investir dans ses infrastructures pour soutenir la transition. La construction de postes et de lignes ou leur agrandissement font d'ailleurs partie des actions normales à faire pour assurer le service et répondre

à la croissance de la demande. Un **rapport de la Vérificatrice générale** soulignait d'ailleurs l'enjeu du **sous-investissement** dans les infrastructures électriques du Québec et l'impact de celui-ci sur la transition et l'adaptation aux changements climatiques⁵.

Dans tous les cas, **la décarbonation a un coût moins élevé que l'inaction** et la sortie du gaz des bâtiments, tout comme la décarbonation des transports et des industries, va requérir d'importants investissements dans le réseau d'électricité, ce qu'Hydro-Québec tarde à faire.

Q10 Est-il vrai que l'électrification des bâtiments pourrait compromettre les autres projets d'électrification et même le développement économique de la métropole?

R10 Il faut savoir **distinguer choix politique et capacité technique**. Dans son plan d'approvisionnement 2023-2032, Hydro-Québec prévoit une croissance des besoins de puissance à la pointe hivernale de 4131 MW à l'horizon 2032. De cette croissance, 1329 MW sont prévus pour les secteurs économiques émergents (hydrogène, filière des batteries, chaînes de blocs, serres, centres de données), 458 MW pour la croissance du secteur industriel et 1709 MW pour les véhicules électriques (sans aucun déplacement des charges prévu pour la recharge de véhicules).

Autrement dit, ce plan met l'électricité « propre » du Québec au service de la croissance économique et du développement industriel, ainsi que du maintien d'une politique de mobilité qui privilégie l'auto-solo, plutôt qu'au service de la décarbonation complète des bâtiments. Il s'agit là d'un choix politique et non d'un enjeu de capacité.

Sur le gaz naturel renouvelable (GNR) et les vraies solutions de recharge au gaz naturel

Q11 Le gaz naturel renouvelable est-il réellement une solution de recharge au gaz naturel fossile?

⁵ https://www.vgq.gc.ca/Fichiers/Publications/rapport-annuel/189/vgq_dec2022_complet_web.pdf

R11 Le gaz distribué par Énergir est composé à environ **99 %** de gaz fossile et à environ **1 %** de GNR. Selon le règlement en vigueur, la portion de GNR devrait augmenter graduellement pour atteindre **10 %** en 2030. Ainsi, si les distributeurs gaziers atteignent la cible réglementaire, ils continueront en **2030** à distribuer du gaz d'origine fossile à **90 %**; cette sortie du gaz fossile est beaucoup trop lente dans le contexte de l'urgence climatique.

Mais la production de GNR à grande échelle pour chauffer les bâtiments serait de toute façon une mauvaise idée. Elle comporterait des **risques écologiques** importants, dépendant entre autres de **prélèvements massifs de biomasse forestière** qui menaceraient l'équilibre des écosystèmes forestiers et la biodiversité⁶, du maintien des **élevages industriels**⁷ et de la perpétuation du **gaspillage alimentaire**⁸. Elle ferait **concurrence au compostage** et il n'est pas évident qu'elle serait économiquement réaliste étant donné la **compétition pour les gisements de biomasse résiduelle** dont elle dépend.

Enfin, le GNR, comme le gaz fossile, est composé presque entièrement de **méthane** et toute fuite de GNR pendant sa production, sa distribution et sa combustion a le même effet sur le climat qu'une fuite de gaz fossile.

Par conséquent, le GNR devrait être produit avec **parcimonie** et être réservé à des usages pour lesquels le gaz est réellement irremplaçable (les usages dits « sans regret ») mais **non servir au chauffage des bâtiments**.

Q12 Si le gaz naturel renouvelable n'est pas une bonne option pour remplacer le gaz naturel fossile dans le chauffage des bâtiments, quelles sont les vraies solutions de rechange?

R12 La première solution de rechange, qui ne présente aucun risque écologique, est l'**économie d'énergie** par des **normes de construction du 21e siècle** pour les nouveaux bâtiments et par l'amélioration de l'**enveloppe thermique** pour les bâtiments existants. Il existe ensuite un vaste bouquet de solutions techniques qui varient selon les situations, énumérées dans la réponse à la question 8.

⁶[Production québécoise de gaz naturel renouvelable \(GNR\) : un levier pour la transition énergétique, Évaluation du potentiel technico-économique au Québec; Forest harvesting and the carbon debt in boreal east-central Canada.](#)

⁷[Énergir et le géant danois Nature Energy produiront du gaz naturel renouvelable.](#)

⁸[Premier portrait du gaspillage alimentaire au Québec.](#)



Sur la coalition Sortons le gaz!

Q13 Quelle est la raison d'être de la coalition Sortons le gaz? ?

R13 La coalition Sortons le gaz! réunit des organisations environnementales, citoyennes et syndicales qui se sont donné pour but de promouvoir la sobriété et l'efficacité énergétique dans le secteur du bâtiment tout en accélérant le passage de la totalité du parc immobilier du Québec à des sources d'énergie 100 % renouvelables. Elle s'emploie à faire connaître les vrais impacts du gaz naturel sur la santé et l'environnement, à promouvoir les avantages de le remplacer et à faire connaître les façons d'y arriver en informant la population ainsi que les décideuses et décideurs publics de tous les paliers.

Sur la campagne *Le gaz, naturellement risqué*

Q14 Quelles sont les grandes lignes de la campagne *Le gaz, naturellement risqué*?

R14 La campagne comprend un microsite Web et des vignettes publicitaires qui seront diffusées sur les médias sociaux. Elle s'attaque aux mythes répandus par l'industrie gazière en insistant sur les risques pour la santé des populations, pour l'environnement et pour les finances de maintenir le gaz naturel dans nos demeures et lieux de travail. Elle propose aussi des solutions de rechange plus sûres et plus écologiques.

La campagne vise aussi à soutenir les municipalités qui s'engagent pour la décarbonation des bâtiments et à accroître la pression sur le gouvernement québécois afin qu'il réglemente pour interdire le raccordement de tout nouveau bâtiment au réseau gazier, de même que le renouvellement des équipements existants fonctionnant à cette énergie fossile.

Sur les travailleuses et travailleurs dont les emplois sont touchés par la sortie du gaz

Q15 La sortie complète du gaz provoquerait des pertes d'emplois. Cela ne vous inquiète pas?

R15 Le moment est venu de rompre notre dépendance aux énergies fossiles et d'investir notre argent dans une économie locale, durable et résiliente. Ce faisant, il est essentiel de prendre bien soin d'accompagner les travailleuses et travailleurs dont les emplois seront touchés et de soutenir les efforts des syndicats en ce sens. Une transition juste doit être la priorité pour permettre de répartir équitablement les coûts et les bénéfices entre les différentes parties prenantes de la société ainsi qu'entre les générations actuelles et à venir.

Sur le rôle des municipalités et du gouvernement du Québec

Q16 Quel rôle les municipalités peuvent-elles jouer dans la sortie du gaz des bâtiments du Québec?

R16 Sans détenir tous les pouvoirs de réglementation en matière d'énergie, les municipalités peuvent **contribuer grandement à la décarbonation des bâtiments**. Un récent [rapport de recherche](#) du Centre québécois du droit de l'environnement (CQDE) présente plusieurs moyens que les municipalités québécoises peuvent utiliser à cette fin.

En 2022, la Ville de Montréal a amorcé [une importante démarche en ce sens](#). Les municipalités de Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Petit-Saguenay, Prévost et Saint-Cuthbert ont également adopté une [résolution-type](#) sur la décarbonation des bâtiments et ont invité les autres municipalités du Québec [à leur emboîter le pas](#).

Q17 Quel est le rôle du gouvernement du Québec dans la sortie du gaz des bâtiments du Québec?

R17 Le gouvernement du Québec pourrait assurer la **sortie complète et ordonnée** du gaz naturel des bâtiments simplement **en retirant son appui au programme de biénergie gaz-électricité** et **en adoptant un règlement** interdisant l'installation d'un appareil de chauffage ou de cuisson au gaz dans les bâtiments résidentiels, commerciaux ou institutionnels, qu'il s'agisse de nouveaux équipements ou du remplacement d'équipements en fin de vie, en s'inspirant du [Règlement sur les appareils de chauffage au mazout](#) édicté en novembre 2021.